



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 84939

Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des fédérations départementales des foyers ruraux qui ont appris la diminution des postes FONJEP pour l'année 2005. Au niveau national, cette mesure touche 40 emplois et, pour la fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées, ce sont six postes FONJEP qui sont supprimés. Le gel de la totalité de ces postes pour l'année 2005 et la baisse de 60 % des crédits du conseil de développement de la vie associative, habilité à intervenir dans la formation et l'accompagnement des bénévoles, constituent une atteinte vitale à l'existence de ces associations qui agissent efficacement pour le développement et l'animation des territoires ruraux. C'est un désengagement de l'État tout à fait préjudiciable au dynamisme de la vie associative. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux foyers ruraux de maintenir et développer leurs actions et leurs missions sur nos territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. L'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. C'est pourquoi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », visant à développer les partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. À ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux bénéficie pour l'année 2006, d'une subvention de 340 000 EUR, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. En outre, la mission d'évaluation menée par le comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84939

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1135

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3332